

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

**OBJET: stationnement interdit parvis de la gare**

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT : que pour le bon déroulement de la journée de la pose de la première pierre de la gare d'Arbois

**ARRETE**

**Article 1er** : Le stationnement sera interdit aux véhicules, devant le parvis de la gare

**Le jeudi 10 juillet 2025 de 13h00 à 18h00**

**Article 2** : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3** : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Sncf

ARBOIS, le 02 juillet 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE

